

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUIN
2011

Libéralisation du rail un calcul égoïste

DOSSIER P.4



ÉDITO

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir

P.3



EUROPE

Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?

P.7



CHEMINOTS

Injure grave et désunion irrémédiable

P.13

Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne

Contrairement aux idées reçues, nous vivons dans un pays de plus en plus riche. Chaque année, les richesses produites (par les travailleurs !) ne font qu'augmenter. Mais, depuis 30 ans, ce sont les actionnaires qui en captent une part de plus en plus importante au détriment des travailleurs. Rien que pour 2010, ce sont 20 milliards € supplémentaires qui sont arrivés non pas dans l'économie... mais dans la poche des actionnaires ! Des montants astronomiques partis alimenter la spéculation financière.

Où est passé l'argent ?

www.danslapochedesactionnaires.be

La FGTB wallonne repart au combat. La nouvelle campagne – réalisée en collaboration avec le CEPAG – a pour objectif de rappeler que des solutions solidaires, socialement justes et économiquement efficaces existent. Vous pouvez les découvrir dans la brochure « Où est passé l'argent ? ». Cette brochure est également disponible en version « papier » à commander en envoyant un mail à cellulecommunication@fgtb-wallonne.be ou en téléphonant au 02 506 82 36.

APPELS AUX CANDIDATURES

Interrégionale wallonne CGSP

Faisant suite à la décision du Bureau de l'IRW-CGSP du 17 janvier 2011 d'anticiper l'appel aux candidatures aux mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, ainsi que de Secrétaire général francophone de la CGSP fédérale, et à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics, les mandats ci-après sont à conférer au sein de l'IRW-CGSP :

- Secrétaire général de l'IRW : Francis Wégimont, sortant ;
 - Secrétaire général adjoint de l'IRW : Laurent Pirnay, sortant et rééligible.
- Le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :
- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

Les annexes III et V des statuts de la CGSP prévoient que : « *Seuls les Secteurs et les Régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir.* »

Les candidatures éventuelles doivent parvenir par l'intermédiaire des Secteurs ou des Régionales, au secrétariat de l'IRW, Espace Solidarité, rue de Namur, 47 à 5000 Namur (Beez), pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.

Interrégionale de Bruxelles CGSP

Faisant suite à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics d'anticiper l'appel aux candidatures au mandat permanent de Secrétaire général francophone de la CGSP, le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :

- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

L'élection se déroulera conformément aux articles 30 à 40 du Règlement d'ordre intérieur de l'Interrégionale de Bruxelles (IRB), ainsi qu'à l'article 16 et aux annexes III et V des statuts de la CGSP fédérale.

Les candidatures éventuelles doivent être adressées par écrit auprès d'Alex Vonck, Président, rue du Congrès, 17-19 à 1000 Bruxelles, pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.

DANS NOS RÉGIONALES

Namur

Voyage à Liège le 30 juin

La commission Loisir des pensionnés et prépensionnés organise une visite du Musée de la Métallurgie et de l'Industrie. Départ 8h30 parking de l'Acinapolis (Jambes). Retour 20h. Prix : 40 € (voyage, visite et repas dansant). Réservation : 24 juin au plus tard. Paiement sur le compte : 132-5234632-68. Contact : Mme Pasquarelli 0476 366 888.

Welkenraedt

Permanences fiscales

Les jeudi 9 et vendredi 17 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Camarade José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14. Se munir des documents fiscaux de l'année précédente (déclaration, avertissement extrait de rôle), fiches de salaires ou de pension pour 2010, déductions diverses (épargne-pension, assurance, emprunt hypothécaire, etc.). Affiliés uniquement.

Hainaut occidental

Tournoi de manille

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, place Verte 15 à Tournai, son 3^{ème} tournoi de manille, le 17 juin. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir

À l'heure où le Parlement européen s'engage pour qu'une crise économique et financière comme celle qui a eu lieu récemment, ne puisse se reproduire, la Commission européenne en profite pour préparer un paquet législatif visant à interdire les déficits publics excessifs et intervenir davantage sur les déséquilibres macroéconomiques.

Deux poids, deux mesures

Tandis que l'Europe montre un gros doigt aux banques en leur disant : « *ne recommencez plus* », des mesures drastiques sont mises sur la table pour « *contrôler les déficits publics* », ceux qui ont été causés initialement par les banques et qui ont été refileés aux États, donc devenus « publics ». Et comme si cela n'était pas suffisant, les États s'endettent encore plus sous la pression constante des agences de notation qui favorisent la spéculation. Personne ne souligne le conflit d'intérêt flagrant car ces agences sont rémunérées par des sociétés (privées) pour lesquelles elles « cotent ». Le cas de la Grèce est exemplatif du problème : une agence privée en sanctionnant un État décuple la spéculation et enfonce davantage le pays dans la dette. De cela, l'Union européenne ne s'inquiète guère, préférant soigner les effets du mal que les causes. Soigner est un doux euphémisme puisque le remède appliqué au malade est austérité, austérité, austérité ... sinon sanction.

Et tout le monde sait que l'austérité ne fait qu'aggraver la situation sociale mais aussi économique puisqu'elle freine la reprise.

Finalement, ce n'est pas une aide aux États en difficulté mais un moyen de contrôler les politiques sociales de chaque Etat membre. C'est aussi un moyen de briser la solidarité entre les États car ceux (les plus riches) qui versent le plus dans la cagnotte européenne exigent des bénéficiaires (les plus endettés) des règles strictes en matière de dépense en compensation des aides offertes.

Au passage, la Commission européenne augmente considérablement son pouvoir d'influence dans la politique intérieure des États membres.

Cette crise est une aubaine pour la droite européenne qui fait passer des mesures d'austérité dans tous les pays et plus spécialement là où les organisations syndicales ont refoulé des projets similaires proposés par des gouvernements nationaux de droite.

La FGTB est déjà intervenue auprès des politiques européens pour dénoncer ces dérives et tenter de les atténuer. Nous la soutenons pleinement.

Et la CES ?

C'est dans ce contexte que la Confédération européenne des syndicats (CES) a tenu son congrès statutaire à Athènes (du 16 au 19 mai). Un manifeste (dit d'Athènes) a été discuté, insistant sur la promotion de la démocratie et la liberté, la paix, les droits fondamentaux, l'égalité, la justice sociale et la solidarité, le développement durable.

Toutes ces valeurs fondamentales ne pouvant être réellement promues que grâce à des services publics performants, nous estimons – soutenus par la FGTB - que ceux-ci devraient être mis plus en avant dans la réflexion de la CES d'autant que la Confédération syndicale internationale, quant à elle, a adopté une « charte sur les services publics » (voir *Tribune* mai 2011).

L'enjeu est de taille quand on sait qu'à l'occasion de ce congrès, la CES comptait donner la parole, lors de la journée de clôture, à José-Manuel Barroso, président de la Commission européenne. La FGTB a exprimé, haut et fort, son désaccord sur cette invitation. Elle n'a pas été la seule. Dans un pays si durement attaqué autant par la crise elle-même que par les « remèdes » imposés par les « experts » de la Commission, l'évocation de sa présence a été ressentie comme une véritable provocation. Finalement, J-M. Barroso a renoncé à sa prestation. Nous ne le regretterons pas !

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent agir, ensemble, plus vigoureusement et non pas écouter comme parole d'évangile ceux, comme Barroso et consorts, qui boutent le feu aux droits sociaux.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Libéralisation du rail : un calcul égoïste

Ces dernières semaines, les cheminots ont été en première ligne de l'actualité. Au-delà du malaise social qui mine les entreprises publiques autonomes du groupe SNCB, nous avons demandé à Gérard Gelmini, Président national du secteur Cheminots de la CGSP, de retracer les causes du mécontentement qui va croissant depuis la libéralisation du secteur en 2004.

Le rail européen est toujours en voie de libéralisation. Si le transport de marchandises est officiellement ouvert à la concurrence (totalement depuis 2007), il n'en va pas de même pour le transport voyageurs. Le trafic international est officiellement libéralisé depuis le 1^{er} janvier 2010 mais les instances européennes n'ont, jusqu'à présent, pu s'accorder quant à la libéralisation totale du trafic intérieur. Il faut dire de surcroît que de plus en plus de voix externes aux institutions européennes s'élèvent pour constater que la libéralisation telle que voulue par la Commission européenne ne marche pas !

Le credo européen : la division du monopole

Déjà en 1991, une directive européenne imposait la séparation comptable entre l'infrastructure et l'exploitation du service ferroviaire. La vague libérale submerge déjà l'ensemble des télécommunications avec l'idée maîtresse que la libéralisation va doper la concurrence et faire baisser les prix.

Pour la SNCB, comme pour les cheminots, cette séparation représente un défi de taille. La CGSP constate qu'aucune évaluation sérieuse des libéralisations engagées dans d'autres pays n'a été effectuée et les exemples calamiteux des privatisations du rail britannique font froid dans le dos. Mais face à la détermination européenne, les

cheminots se battent pour que l'unicité du statut du personnel et du dialogue social soit préservée. La SNCB a dès lors été divisée en trois : la SNCB-Holding qui outre diverses missions opérationnelles est en charge du personnel et au sein de laquelle se passent les négociations sociales ; Infrabel, en charge de la gestion de l'infrastructure et la SNCB, en charge de l'exploitation du trafic et donc « utilisatrice » du réseau ferroviaire.

D'où viennent les problèmes ?

Les problèmes récurrents rencontrés par l'entreprise relèvent tous majoritairement d'un sous-financement chronique. Outre l'absence d'investissements dans les années 1980, les cheminots et les usagers paient cher les nombreux désengagements en matière d'infrastructures, de matériel roulant, de sécurité et de formation du personnel.

Les années 1980 furent des années de crise. L'État a encouragé le tout-à-la-route et a jugé accessoires ses entreprises de réseau. Il laissait ainsi la porte ouverte aux libéralisations et autres privatisations. Trente ans plus tard,

les choses ont bien changé. La SNCB connaît depuis dix ans une hausse de trafic voyageurs de plus de 50 %. Aujourd'hui, plus de 215 millions de voyages sont enregistrés en trafic intérieur. Il est vrai que les problèmes de mobilité ainsi qu'une meilleure prise de conscience par le public des enjeux du développement durable ont permis un tel bond quantitatif. (Voir ci-dessous)

Revers de la médaille

Mais la médaille a son revers. La SNCB peine à rencontrer cette prodigieuse accélération de la demande. Au niveau de l'infrastructure tout d'abord. Pour ne donner qu'un exemple, épingleons que le réseau ferré belge est constitué en étoile centré sur Bruxelles. 80 % du trafic y passe par une jonction de six voies qui limitent le passage à 96 trains par heure. L'engorgement qui en résulte génère régulièrement des retards en cascade dont souffrent les usagers, particulièrement aux heures de pointe. Il faudrait creuser un quatrième pertuis à la jonction Nord-Midi, ce qui nécessiterait des milliards d'euros d'investissements. Notons que

B-Holding

Trafic en 2010 : 215 millions de voyages en trafic intérieur. Évolution par rapport à 2009 : 4,7 %. Évolution par rapport à 2000 : 53,7 %.

Parc : 1 341 locomotives et automotrices.

Effectif : 37 130.

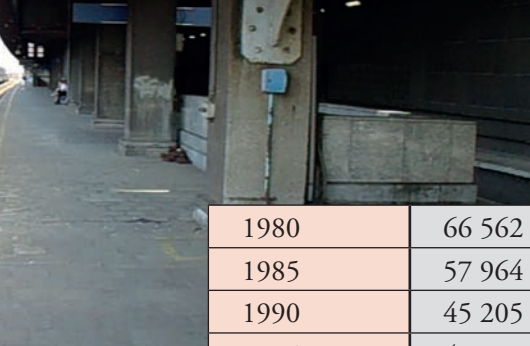
Recettes voyageurs intérieur : 554 millions d'€.

Actionnariat : L'État belge détient pratiquement 100 % des actions de la SNCB Holding. Il détient seulement 7,34 % des actions d'Infrabel, mais dispose ici de 80 % + 1 voix à l'Assemblée générale. Les autres voix et parts sont aux mains de la SNCB Holding. La SNCB Holding détient 100 % des parts de la SNCB.

Subsides : 3,248 milliards pour le groupe dont 906,3 millions pour l'exploitation du transport intérieur.

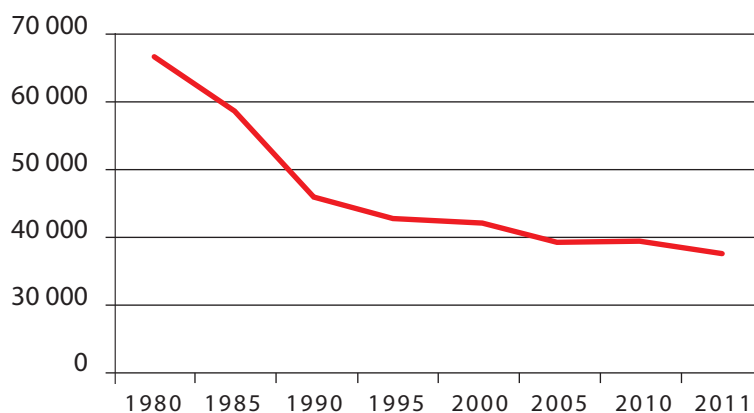
Part moyenne payée par le voyageur : 37,9 % du ticket, hors subside d'investissement.

Projet : Lancement du RER.



Évolution des effectifs cheminots

1980	66 562
1985	57 964
1990	45 205
1995	41 891
2000	41 384
2005	38 181
2010	38 792
2011	37 130



la disposition de ce réseau et la petitesse du territoire belge rendent peu pertinente toute velléité de régionalisation du transport ferroviaire. Bref, des investissements qualifiés parfois de pharaoniques s'imposent et ce, sur tout le réseau...

Le matériel ne suit pas non plus. Le parc, qui a une durée de vie de trente ans, est en bout de course. Les entretiens sont réduits au maximum afin de surexploiter le matériel roulant mais quand celui-ci casse, les retards une nouvelle fois s'accumulent et les immobilisations du matériel roulant réduisent d'autant l'offre de service. De nouvelles livraisons sont prévues mais cela prend du temps.

Au niveau de la sécurité, les travaux de la commission Buizingen ont mis en lumière l'absence d'investissements conséquents en la matière et l'urgence d'adapter les locomotives à l'évolution des normes de sécurité. Cependant, jusqu'à présent, aucun moyen supplémentaire n'est accordé à la SNCB pour se mettre en conformité. Rappelons que tous les systèmes de freinage automatique ne sont que des aides à la conduite et que l'acteur principal reste le conducteur.

La même commission Buizingen a relevé que les jeunes conducteurs commettent en moyenne 2,5 fois plus de dépassement de signaux qu'un conducteur aguerri. Et quelle a été la mesure prise par la SNCB à cet égard ? Elle a encore diminué le temps de formation fondamentale des conducteurs de 250 à 200 jours ! Et de nouvelles réductions existent dans les cartons du SPF. C'est inadmissible et criminel ! Tout ça, bien sûr, pour réduire encore les coûts par rapport à la concurrence.

Ce qui nous amène à considérer le sous-investissement en personnel et en formation.

Si en 1980, nous comptons plus de 65 000 cheminots, l'effectif actuel est de 37 000. La hausse de productivité des dix dernières années s'est faite avec 4 000 cheminots en moins ! (voir tableau *Évolution des effectifs*).

Une grande partie des efforts demandés à la SNCB a été consentie par son personnel. Mais aujourd'hui que les besoins deviennent pressants, le problème du recrutement devient, n'en déplaise à la hiérarchie, incontournable. Et force est de constater que l'entreprise ne trouve pas à embaucher les ingénieurs, les gradués et les techniciens qui lui manquent grandement. La SNCB n'est pas la seule à souffrir de cette pénurie. Aussi serait-il temps d'envisager une filière de formation propre et interne à la société ferroviaire.

Conquête de marchés contre intérêt général

À la lumière des exemples qui précèdent, les bienfaits promis de la libéralisation européenne ne sont pas au rendez-vous. Les premiers effets d'une quelconque réussite d'un marché libéralisé tardent. Au contraire. Ce ne sont pas les dégradations de la qualité des services, la baisse des niveaux de sécurité, la hausse des prix, les suppressions d'emplois constatées qui pourront

rassurer les usagers et les travailleurs. La concurrence entre entreprises de réseau a ouvert la voie à des stratégies de conquête de parts de marchés dont les logiques sont bien loin d'accomplir les missions d'intérêt général pour lesquelles elles avaient été créées.

Calcul égoïste

Cette logique concurrentielle n'a pas de fin et mène tout droit dans l'impasse. La SNCB n'y échappe pas. Sa scission en trois entreprises distinctes a non seulement autorisé une dépense collective supérieure mais a bien sûr limité considérablement l'efficacité et la rationalité de l'entreprise publique autonome. Ce modèle conduit chaque acteur à agir de manière distinctive. Pire encore, il favorise une concurrence interne qui focalisent des intérêts totalement contradictoires entre eux et à l'intérêt général.

Ainsi, les intérêts du gestionnaire du réseau (Infrabel) sont directement opposés à ceux de l'opérateur ferroviaire (SNCB). Infrabel tire profit à



avoir un maximum de trains qui circulent sur son réseau, alors que la SNCB fera tout pour éviter la concurrence. La SNCB a tout intérêt à voir se développer un système performant de sécurité, tandis qu'Infrabel tirera avantage à restreindre ses dépenses. La SNCB a intérêt à accroître son offre de services

et à conserver les plus petites lignes, Infrabel, au contraire, cherche à réduire ses frais d'infrastructure. Les exemples sont légion et sont propres aux contradictions internes du système capitaliste.

Tout cela ne peut générer que des conflits. Qu'ils soient grands ou petits, ces problèmes minent tout le réseau ferroviaire européen.

Tout récemment, en France, le président de la SNCF a porté plainte contre RFF, son propre gestionnaire de réseau ferré... ■

INTERVIEW « Il faut renégocier le contrat de gestion »



Gérard Gelmini

Président national du secteur
Cheminots de la CGSP

Quelles leçons tirer des travaux de la commission Buizingen ?

Les travaux des experts et des parlementaires furent minutieux et importants. Ils ont mis en lumière des carences que nous dénonçons depuis longtemps. Par contre, je ne suis pas certain que le Groupe SNCB ait pris la mesure des changements à adopter en termes de culture de la sécurité. La séparation en trois parties de la SNCB unitaire n'est certainement pas encline à apporter plus de sécurité. Multiplier les structures, diluer les responsabilités n'a jamais été productif en termes d'homogénéité ni même de compréhension. Pire, cela fut manifestement contre-productif quant à la réactivité dès lors qu'il y a segmentation de la responsabilité. Par exemple, la mise en œuvre du TBL1 + (NDLR : le système d'aide à la conduite et de freinage de sécurité qui doit être généralisé à tous les trains) se fait sans personnel supplémentaire et les syndicats n'ont encore rien vu venir sur le plan de la formation, alors que la SNCB déplore une pénurie de plus de 300 techniciens.

Ou bien la priorité est donnée dans les investissements nécessaires en personnel et en matériel, ou bien il faudra que les responsables politiques aient le courage de dire à tous que la commission Buizingen c'était un simple show médiatique. Ce serait évidemment dommageable pour tout le monde vu la qualité du travail, exception faite du Vlaams Belang et de la N-VA, effectué par les parlementaires et leurs attachés au sein de cette commission.

Comment améliorer cette culture de la sécurité ?

Je voudrais mettre en exergue un point soulevé par les experts, à savoir le mutisme des contrats de gestion en matière de sécurité. Voilà un volet qu'il faudrait exploiter. Mettre une obligation de résultats dans les contrats de gestion nous semble une excellente idée, à condition, bien sûr, que l'État assortisse ces exigences des moyens financiers nécessaires pour y arriver. Cela devrait se faire bien entendu de manière coordonnée. En cette matière, comme en d'autres, le holding doit avoir un véritable pouvoir de coordination sur les deux filiales opérationnelles que sont l'opérateur et le gestionnaire d'infrastructure.

En attendant, il s'agit de ne pas surcharger psychosocialement les conducteurs qui ne bénéficient que de systèmes d'aide à la conduite parfois pour le moins sommaire. Notamment en évitant de trop multiples changements de séries de rythme de travail qui sont élaborées sur la base d'une

productivité sans cesse accrue, sans tampon régulateur permettant de rattraper les retards inévitablement accumulés au cours de la journée et générateurs de stress.

Nous voulons œuvrer dans une entreprise qui pratique une véritable culture du respect humain engendrant de facto plus de sécurité.

Justement, le nouveau contrat de gestion arrive fin 2012

Oui, tout à fait. Le nouveau contrat de gestion devra tenir compte des conclusions apportées par la commission Buizingen et des attentes qu'elles ont suscitées auprès des usagers et des cheminots. Mais est-ce à dire que rien ne se fera en matière de sécurité d'ici là ? C'est impensable bien sûr. Il faut agir dès maintenant si l'on ne veut pas reproduire les erreurs du passé que nous continuons de payer. Il faut renégocier le contrat de gestion actuel ! Évidemment, pour ce faire, nous avons besoin d'un gouvernement qui ne soit plus en affaires courantes. Aujourd'hui, à la SNCB, même les CEO sont en affaires courantes et pourtant, l'expectative n'est plus de mise. Il est clair que plus que jamais, les usagers ont des droits. Les attentes des passagers en termes de sécurité, de régularité, de confort et de mobilité deviennent de plus en plus grandes. Nous devons y répondre et y satisfaire. À défaut d'y mettre les moyens, les travailleurs du rail ne pourront mettre en œuvre ces légitimes aspirations. ■

Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?

Après l'éclatement de la crise des dettes, l'Union européenne a décidé de créer une « caisse d'entraide », le Fonds européen de stabilité financière, pour venir au secours des États en difficulté. Ce fonds a largement été conditionné par l'Allemagne. Mais Angela Merkel peut-elle se prévaloir de donner des leçons ?

L'économie allemande, la principale économie européenne, présente des chiffres excellents en matière d'exportation, de croissance et d'emploi. Malgré ces bonnes nouvelles économiques, Angela Merkel est attaquée de toutes parts par son opinion publique : l'Allemagne, pays riche, n'aurait plus à payer pour des États membres « inefficaces » et la contribution allemande au Fonds de stabilité est à l'avenant.

Les conseillers ne sont pas les payeurs

On connaît la réaction de Merkel. Après un aparté franco-allemand, un pacte de compétitivité a été élaboré début février, l'objectif étant d'obliger les autres États membres de l'Union européenne à adapter leurs politiques salariales aux « économies compétitives », à réformer leurs régimes de pension et à supprimer les systèmes d'indexation.

Indépendamment de l'argumentation économique contre la proposition allemande, on peut se demander si l'Allemagne dispose, au vu de ses prestations sociales, de l'autorité morale pour imposer son *diktat de compétitivité* aux autres pays de l'UE. Une étude de la Fondation Bertelsmann (de tendance libérale !), au sujet de la justice sociale dans les pays de l'OCDE (c'est-à-dire les 31 États les plus prospères), montre que cette

base morale fait complètement défaut à l'Allemagne. En effet, ce pays, qui veut être le grand timonier de l'Union européenne, arrive à la quinzième place seulement du classement global.

Les inégalités de revenu (le coefficient Gini, voir encadré) s'y sont creusées le plus au cours des deux dernières décennies. Le revenu réel de la part la plus pauvre de la population a diminué au cours des 20 dernières années, alors que les riches sont devenus plus riches. Les conséquences en termes de pauvreté y sont plus importantes qu'en Hongrie ou en Tchéquie. On estime qu'un enfant sur neuf y grandit dans la pauvreté. La même étude montre que 11,5 millions d'Allemands vivent ou risquent de vivre dans la pauvreté.

De plus, à une exception près, celle de la Slovaquie, l'Allemagne connaît le chômage de longue durée le plus élevé des pays de l'OCDE.

L'Allemagne n'est pas notre horizon socio-économique

Ce n'est pas seulement dans le domaine social que l'Allemagne d'Angela Merkel perd des points. Il ressort de différentes analyses que l'Allemagne n'est pas le miracle économique tellement vanté par de nombreux décideurs politiques et faiseurs d'opinion.

Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (quotidien conservateur) souligne que le nombre réel de chômeurs ne s'élève pas à 3 millions (7,4 %), mais à 5 millions de travailleurs. Et si l'on compte également les dizaines de milliers de mini-emplois (salaires de moins de 400 euros par mois) et d'emplois temporaires, le tableau change complètement. Enfin, le FMI et l'OCDE critiquent l'Allemagne à cause de son excédent commercial et la situation problématique de son secteur bancaire.

Conclusion ? Sur le plan social,



l'Allemagne est loin d'être parmi les meilleurs de la classe. À long terme, sa politique économique n'est pas tenable sur le plan européen ni sur le plan mondial. C'est donc à juste titre que la FGTB, avec la CES, s'oppose à toute proposition politique visant au détricotage des structures sociales et à l'augmentation des inégalités. ■

Le coefficient Gini

Le **coefficient de Gini** est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini.

Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

Le coefficient de Gini se calcule par rapport à la fonction qui associe à chaque part de la population ordonnée par revenu croissant, la part que représente ses revenus.

Les pays les plus égalitaires ont un coefficient de l'ordre de 0,2 (Danemark, Suède...). Les pays les plus inégalitaires au monde ont un coefficient de 0,6 (Brésil, Honduras, ...).

Belgique	0,26
Allemagne	0,29
France	0,29
Royaume-Uni	0,32
Portugal	0,37

Des loups déguisés en agneaux... **Qu'on ne s'y trompe pas !**

Pour les femmes et hommes de Gauche du monde entier, comme pour ceux de notre Ville-Région de Bruxelles-Capitale, il est urgent, de réagir contre les manœuvres et acquis de la droite ultralibérale. Tel est le message qui se dégage du meeting de l'Action commune qui s'est tenu à la place Fontainas à l'occasion de la Fête du travail organisée par la FGTB Bruxelles. Dans le contexte actuel, l'action syndicale est plus que nécessaire pour soutenir la solidarité et la fraternité dans notre société.

Dans son intervention, le président des Mutualités socialistes du Brabant, Jef Baeck, s'est attaché à démontrer que, malgré les déclarations rassurantes et les propos lénifiants au sujet de la situation générale de notre pays, des mécanismes de déconstruction des acquis sociaux et de la solidarité interpersonnelle sont bel et bien à l'œuvre. D'une manière générale, ces mécanismes sont influencés par l'idéologie néolibérale qui a relégué l'État à un simple rôle de régulateur, au service du monde de la finance lorsqu'il s'agit, par exemple, de sauver les banques.

Les dérives droitières, comme l'a également souligné le bourgmestre de la Ville de Bruxelles Freddy Thielemans, s'installant à la faveur d'une confusion des valeurs qui fait le lit des populismes et des replis communautaires de tous ordres, il est indispensable d'exercer son esprit critique et de stimuler la conscience sociale des citoyens si l'on veut que la démocratie garde tout son sens.

Et Jef Baeck d'en donner l'exemple en soulignant les similitudes que l'on peut relever dans les programmes politiques de certains partis qui participent de cette confusion des valeurs.

S'il est évident que le parti de Bart De Wever épouse les thèses de la droite libérale au point de tout faire pour que les négociations avec les socialistes et les écolos aboutissent à

l'impasse, il est interpellant de constater les coïncidences entre la N-VA et les partis d'extrême droite !

Ainsi, le Vlaams Belang est-il prêt à former une coalition avec la N-VA lors des élections communales à Anvers. Pas étonnant dès lors qu'il existe si peu de différence entre ces deux partis...

- Le Vlaams Belang prône une économie libérale de droite. La N-VA aussi.
- Les positions dans les domaines éthiques (comme l'avortement et l'euthanasie) du Vlaams Belang sont marquées par le conservatisme et une forte influence du pilier catholique. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang est opposé aux organisations telles que les syndicats et les mutualités qui prônent une solidarité interpersonnelle. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang veut la fin de Belgique. La N-VA aussi.

Pourtant, Bart De Wever jouit toujours de l'image relativement positive d'un homme intelligent et affable... Dans le même temps, il bloque le fonctionnement démocratique de l'État par son manque de volonté à conclure un compromis.

Cette orientation antisociale et les conditions qui ont permis son émergence s'est développée sur une perte d'influence de la gauche en Europe. Or, il est temps de replacer l'intérêt collectif au centre de nos préoccupations, tandis que la communauté, par le biais des pouvoirs publics, doit reprendre le contrôle de ce qui est essentiel pour déterminer l'avenir de l'économie et des travailleurs. En clair : il faut arrêter les diverses formes



de privatisations et développer à nouveau les services publics au service de la population.

Le Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, a pour sa part décrit les aspects pervers induits par ce qu'il est convenu d'appeler la « gouvernance économique » européenne qui vise d'une part à contrôler les budgets des 27 États membres ; d'autre part à identifier et à éradiquer les différences de compétitivité entre pays. Sans entrer dans le détail de l'application de ces nouvelles mesures, elles auront pour effet de priver les gouvernements nationaux des leviers budgétaires de leur politique économique en mettant la pression sur la fonction publique considérée comme seule variable d'ajustement.

Nous sommes dans une période charnière et il est donc important de rassembler toutes les forces de gauche pour assurer l'avenir aux générations futures.

Soyons prêts à nous mobiliser... quand le nouveau gouvernement existera enfin !

*Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG*

www.cgsp-acod-bru.be

Retrouvez-y les interventions complètes des intervenants ainsi que la plaquette « La N-VA vue autrement » publiée par la FGTB.

Politique d'asile et de séjour en Belgique : info et intox

Quand on parle d'immigration et d'asile, les lieux communs et clichés abondent, véhiculés par la classe politique, la presse ou la population. Le CIRÉ (Coordination et Initiatives pour et avec les Réfugiés et Étrangers) a publié un document d'analyse qui démonte la plupart des idées reçues. Extraits...

Les demandeurs d'asile abusent de la procédure d'asile en Belgique ?

Faux !

Les demandeurs d'asile qui arrivent chez nous sont majoritairement Afghans, Irakiens, Kosovars (ethnie rom), Russes (Tchétchènes), Guinéens. Ils fuient pour la plupart des persécutions, des traitements inhumains, ou la guerre qui sévit dans leur pays. Ils ont donc, a priori, de bonnes raisons de demander l'asile tant que leur besoin de protection n'est pas reconnu.

Beaucoup de demandeurs d'asile profitent de Fedasil : il suffit de demander l'asile pour avoir 500 euros/jour ?

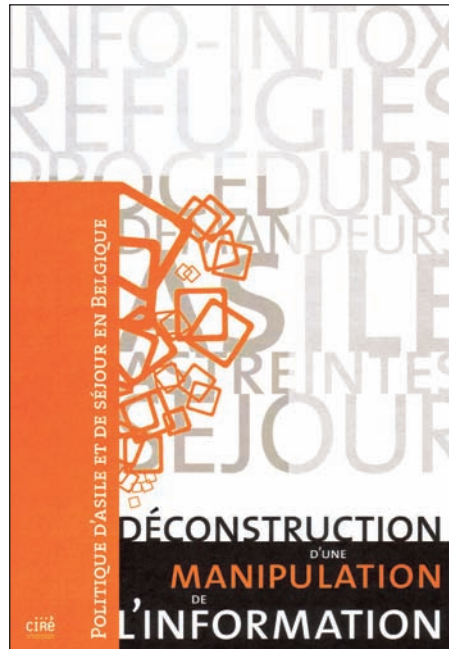
Faux et scandaleux !

Fred Mawet, la directrice du CIRÉ, insiste sur ce point. « C'est l'info la plus scandaleuse qui nous ait été donnée de lire ! Nous sommes face à un refus de l'État et des CPAS d'aider ces demandeurs d'asile, il a donc fallu passer par la voie judiciaire, qui était la seule possible. Les juges ont massivement condamné Fedasil, car c'est dans ses obligations légales d'aider ces gens. Les 500 € en question sont donc des astreintes ! [Soit vous les hébergez, soit vous serez condamné à payer cette somme !] Nous sommes donc très loin du cas d'un demandeur d'asile qui va réclamer ses 500 € ! »

Les demandeurs d'asile « se la coulent douce » dans des hôtels ?

Faux !

500 personnes sont actuellement hébergées dans des hôtels, faute de logement d'accueil. « Mais ce ne



sont pas des vacances pour autant ! » La situation des demandeurs d'asile logés dans ces hôtels faute d'autres places n'est absolument pas enviable, précise-t-on dans le document. Plusieurs personnes, qui souvent ne se connaissent pas, sont placées dans une même chambre, généralement exiguë, elles reçoivent 6 euros par jour pour leurs dépenses (nourriture, vêtements, déplacements...). Le plus souvent sans possibilité de cuisiner, elles ne mangent que des sandwichs ou de la nourriture de snack. Les hôtels choisis par Fedasil sont très modestes, la plupart sont d'ailleurs, sur Internet, la cible de voyageurs mécontents sur : moisissures dans les chambres, proximité avec la ligne de chemin de fer qui rend les nuits difficiles... De plus, ces personnes ne bénéficient d'aucun encadrement !

Les demandeurs d'asile qui y sont logés ne bénéficient donc absolument pas d'un confort de vacancier privilégié.

La Belgique est plus généreuse en matière d'accueil que les autres États de l'Union européenne et cela crée un appel d'air ?

Vrai et faux !

Jusqu'à la « crise de l'accueil », la Belgique a toujours eu un bon sys-

tème d'accueil, reconnu comme tel au niveau européen. Il faut toutefois savoir qu'un demandeur d'asile ne peut pas choisir le pays où il souhaite s'installer. Il doit faire sa demande dans le pays par lequel il est entré dans l'Union européenne. Il est donc erroné de dire qu'un « shopping » est possible, sous prétexte que les conditions d'accueil belges ont l'air intéressantes !

Tous les étrangers qui arrivent en Belgique ont droit à l'aide sociale ?

Faux !

Pour pouvoir bénéficier du revenu d'intégration sociale, la personne doit remplir plusieurs conditions. En termes de nationalité ou de séjour tout d'abord, elle doit être Belge ou ressortissante d'un État membre de l'Union européenne et résider effectivement et régulièrement sur le territoire, être reconnue apatride ou réfugiée, ou encore être inscrite au registre de la population, c'est-à-dire avoir sa résidence principale en Belgique depuis cinq ans au moins et être en possession d'une carte d'identité pour étranger en cours de validité.

En plus de cela, la personne doit avoir 18 ans au moins (sauf pour les femmes enceintes, les mineurs émancipés, ou les enfants à charge), résider de manière habituelle et permanente en Belgique, ne pas disposer de revenus suffisants et être disposée à travailler. ■

En savoir plus : www.cire.be

(Extrait de Syndicats n° 5,
11 mars 2011)

TUNISIE, ÉGYPTÉ, YÉMEN, BAHREÏN, LIBYE...

Les ingrédients de la révolte

Depuis quatre mois, un vent de révolution, parti de Tunisie, souffle jusqu'au Moyen-Orient. Injuste répartition de la richesse produite, salaires de misère, chômage, austérité et libéralisation de l'économie imposée par le Fonds monétaire international, budgets publics sacrifiés sur l'autel de la dette extérieure au profit des marchés financiers... Et absence de liberté. Un cocktail explosif.

Le peuple tunisien a pu s'appuyer sur la confédération syndicale existante, l'UGTT, qui joue, depuis le début des événements, un rôle clé dans la révolution. En Égypte, les travailleurs ont réussi à fédérer des syndicats indépendants, construits, malgré la répression et la clandestinité, sous Moubarak, et à créer ainsi une organisation syndicale, celle déjà en place étant totalement inféodée au régime. La nouvelle Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU) ne cesse de se développer. Autant d'éléments qui confirment à quel point la question de la liberté syndicale est cruciale.

TUNISIE

C'est ici que tout a commencé. « *Du pain, de l'eau, pas Ben Ali !* », « *Pain, liberté, dignité !* », « *Nous n'avons pas peur !* ». L'écho de ces slogans a traversé les frontières. Ici pourtant la part des ménages pauvres est passée de près de 30 % en 1960 à 3,8 % en 2008, se félicitaient les autorités. En réalité, toute personne vivant avec plus de 400 dinars par an (environ 200 euros) n'est plus considérée comme pauvre, sachant que le salaire minimum garanti s'élève à 242 dinars mensuels pour 48 heures de travail hebdomadaires et 205 dinars pour 40 heures de travail. De plus en plus de Tunisiens sont contraints de cumuler plusieurs emplois, alors que le taux de chômage s'élève à 14,2 % et dépasse les 30 % parmi les jeunes de 15 à 29 ans.



Les hausses récurrentes des prix des denrées de base ont commencé avec l'abandon progressif des subventions publiques aux produits alimentaires, dans le cadre des plans d'austérité imposés par le FMI depuis 1984. En revanche, le budget de l'État tunisien est de plus en plus mis à contribution pour rembourser la dette extérieure et ses intérêts. De 1986 à 2008, le service de la dette a coûté plus de quatre fois plus que l'investissement public total et a représenté près de six fois le budget consacré à la santé entre 1995 et 2008. On comprendra que la confédération syndicale UGTT, qui joue un rôle clé dans la révolution tunisienne, en appelle aujourd'hui à un allègement de la dette de la part des banques et du système financier international et demande au gouvernement provisoire de « cesser de recourir à l'endettement vis-à-vis de l'étranger ».

ÉGYPTÉ

Deux mois après le départ du président Moubarak, la révolution égyptienne continue, au point que le gouvernement de transition, placé sous l'autorité du Conseil suprême des forces armées, a présenté le 28 mars un projet de loi visant à interdire les grèves. Une décision « *grave et inquiétante* », a condamné la toute nouvelle Fédération égyptienne des syndicats indépendants, constituée le 30 janvier, sur la place Tahrir, au Caire, au plus fort des manifestations. Les grèves se multiplient, motivées le plus souvent par la faiblesse des salaires. « *Des centaines de travailleurs nous contactent tous les jours pour demander de créer un syndicat, de tous les secteurs, du public comme du privé* », témoignait aussi le 7 mars, sur le site de la CSI, Kamal Abou Aita, président du RETA (syndicat des employés de l'administration fiscale), le premier syndicat indépendant à avoir vu le jour sous



le régime de Moubarak, malgré la répression.

Plus de 40 % des Égyptiens vivent sous le seuil de pauvreté. Entre autres causes : le niveau élevé de la dette extérieure (36 % du PIB), ou encore le plan d'ajustement structurel imposé par le FMI en 1991 en échange de l'annulation de la dette militaire de l'Égypte à l'égard des États-Unis et de sa participation à la guerre du Golfe. Outre des privatisations massives et des mesures d'austérité draconiennes, ce plan a aggravé la dérégulation des prix des produits alimentaires.

YÉMEN

Plus de 40 % de la population yéménite vit avec moins de deux dollars par jour. Le taux de chômage dépasse les 30 %. L'économie repose sur l'agriculture et le pétrole qui, malgré une production assez faible, représente 90 % des exportations et 70 % des recettes budgétaires. Mais l'agriculture ne couvre qu'un quart des besoins de la population et le pays n'a plus assez de gaz et de pétrole pour sa consommation intérieure. Il est également confronté à une pénurie d'eau. En 1995, dans le cadre d'un plan d'ajustement structurel de son économie imposé par le FMI en échange d'une aide financière, le gouvernement a entrepris une série de réformes visant à développer le rôle du secteur privé. Il a ainsi accepté de privatiser son système de distribution d'eau. D'importantes émeutes populaires avaient déjà éclaté en 1995, après l'augmentation des prix des carburants et des services de base, puis en 2005 après une nouvelle hausse du prix de l'essence, consécutive à l'abandon des subventions publiques aux produits pétroliers. L'actuel président, Ali Abdullah Saleh, est au pouvoir depuis trente-trois ans. La corruption est telle qu'on parle de « *kleptocratie* ». Les syndicats sont autorisés mais obligés d'adhérer à une





organisation unique, la Fédération générale des syndicats des travailleurs du Yémen (GFWTU). Le gouvernement peut opposer son veto à toute convention collective. Depuis le début du soulèvement, une centaine au moins de manifestants ont été tués et des centaines d'autres blessés. Malgré cette répression et quelques concessions du chef de l'État, comme l'augmentation du salaire minimum dans le secteur du bâtiment, la population refuse de se soumettre et continue de demander la démission du président.

BAHREÏN

Alors que le Revenu national brut (RNB) par habitant (33 690 dollars en 2009) avoisine celui de la France (33 930 dollars), la moitié de la population, y compris parmi les travailleurs, souffre de la pauvreté. Le Revenu national brut par habitant est une moyenne, qui plus est calculée à partir de la somme des salaires et des revenus financiers perçus par les agents économiques résidant sur le territoire. Or le pays est un refuge doré pour de nombreuses banques et institutions financières étrangères, qui y délocalisent leurs activités pour profiter d'une réglementation minimale. Le secteur financier représente 27 % du PIB, soit presque autant que l'exploitation des hydrocarbures (30 %).

Les travailleurs migrants représentent 67 % de la main-d'œuvre et un peu plus de la moitié de la population. Les syndicats sont autorisés mais obligés d'adhérer à une centrale unique,

la Fédération générale des syndicats du Bahreïn (GFBTU). Les travailleurs migrants ont théoriquement le droit de se syndiquer. Dans la pratique, les employeurs n'hésitent pas à licencier les syndiqués et les migrants n'ont aucune protection contre le licenciement. La négociation collective n'existe pas et la grève est interdite dans de nombreux secteurs. Depuis la mi-février, date du début d'un mouvement de protestation sans précédent contre le régime, la répression des autorités, épaulées par les troupes des pays voisins, Arabie Saoudite en tête, a déjà fait plus de 20 victimes et au moins 300 blessés. Au moins 1 300 travailleurs ont été licenciés pour avoir fait grève à l'appel de la GFBTU ou participé à des manifestations.

LIBYE

Le taux de chômage, 30 %, y est le plus élevé du grand Maghreb. Environ un quart des ménages ne disposent pas de revenus stables. Le colonel Kadhafi, au pouvoir par un coup d'État depuis 1969, a initié en 2003, sous la pression des dirigeants occidentaux, une ouverture diplomatique et économique du pays et accepté un plan d'ajustement structurel du FMI (Fonds monétaire international). Cela a entraîné de nombreuses privatisations, l'afflux de banques et d'entreprises étrangères, en particulier dans le secteur du pétrole, la réduction des subventions publiques aux produits alimentaires et aux carburants sur le marché inté-

rieur, et donc une hausse des prix à la consommation pour la population, mais aucun progrès en matière de droits de l'homme en général, ni de liberté syndicale en particulier.

La centrale syndicale unique, la Trade Union Federation of Workers (GTUFW), est totalement intégrée à l'appareil d'État puisque ses représentants à tous les niveaux siègent aussi de facto dans lesdits « comités populaires », structures de base du pouvoir politique central. Selon le Code du travail, les conventions collectives doivent être conformes à « l'intérêt économique national ». Le gouvernement a le droit de fixer et de réduire unilatéralement les salaires.

La grève est de fait rendue impossible par une réglementation extrêmement restrictive. Deuxième producteur de pétrole brut en Afrique après le Nigeria, la Libye dispose surtout de la plus grande réserve du continent et d'un pétrole de qualité. Son exportation fournit plus de 90 % des recettes du pays. En revanche, tous les produits de consommation courante sont importés. Le pays est donc à la fois fortement dépendant des autres et objet de toutes les convoitises sur la scène internationale. ■

Extrait du dossier paru dans « Force ouvrière hebdomadaire » N°2985 du 27 avril 2011.

France • Les riches encore plus riches, c'est mathématique



Les inégalités se creusent en France, selon une étude de l'organisme national de statistique (l'INSEE) publiée en avril, même si le taux de pauvreté est resté relativement stable. C'est au haut de l'échelle que l'évolution est la plus frappante. On assiste à « une forte hausse des revenus, en particulier des revenus du patrimoine, qui sont fortement concentrés chez les personnes les plus aisées » : + 11 % par an. Et les plus pauvres ne voient plus

leur revenu progresser. Ce qui est un phénomène relativement nouveau. Avant 2004, les inégalités avaient tendance à se réduire parce que les ménages les plus pauvres voyaient leur niveau de vie se rapprocher des classes intermédiaires. À l'inverse, à partir de 2004, « on a une tendance à l'augmentation des inégalités par le haut » de l'échelle, explique le directeur du département « Ressources et conditions de vie des ménages » à l'Insee. Depuis cette date, « les niveaux de vie

des personnes les plus modestes cessent d'augmenter plus rapidement que les niveaux de vie intermédiaires alors que ceux des plus aisés continuent leur progression ». À noter que cette étude ne prend pas en compte l'impact des dernières années de crise économique. Il est à craindre que les inégalités soient encore plus grandes dans l'avenir.

Europe • Un Italien chasseur de coût à la tête de la Banque centrale européenne ?



Le prochain président de la Banque centrale européenne (BCE) pourrait être un Italien, Mario Draghi. Mais ne nous réjouissons pas trop vite. La politique inflexible de la BCE dans sa lutte contre l'inflation pourrait ne pas changer. Âgé de 63 ans, Mario Draghi a été un des hommes clés pour faire entrer l'Italie dans l'Euro. Et la lutte contre l'inflation est sa raison d'être.

Imprégné de culture anglo-saxonne, il fait ses études au Massachusetts Institute of Technology (le célèbre MIT) sous la houlette du Prix Nobel d'économie néokeynésien, Franco Modigliani, et a enseigné à l'université de Harvard. Dans les années 1990, il occupe le poste de directeur général du Trésor en Italie. Il supervise alors le programme de privatisations, le plus important



jamais engagé dans la péninsule, et encouragé la réduction des déficits. Il passe ensuite chez le financier Goldman Sachs, comme vice-président de 2002 à 2005. Et depuis 2006, il est le Gouverneur de la Banque d'Italie. Avec une antienne qu'il n'a eu de cesse de répéter ces derniers mois : « la nécessité de réformes structurelles » et « les risques d'inflation ». Autrement dit, rien ne change...

Bostwana • Les travailleurs du secteur public refusent les augmentations dérisoires



Les négociations salariales pour les travailleurs du secteur public au Botswana ont abouti à une impasse. Les revendications des travailleurs d'une augmentation de salaire de 16 % n'ont rencontré qu'une contre-offre de

l'employeur d'un bien maigre 5 %, à compter de septembre 2011. À une époque où l'inflation au Botswana est bien au-dessus de 5 % et les travailleurs du secteur public ont déjà subi trois années de gel des salaires, on peut comprendre pourquoi les travailleurs sont partis en grève. Une

grève historique, très suivie, la plus grande des cinq premières années de syndicalisation au Botswana.



Injure grave et désunion irrémédiable

Cette fois, la rupture doit être consommée, les bornes ont été largement dépassées, la désunion paraît irrémédiable et le meilleur juge qui puisse la constater n'est autre que vous, lecteurs de Tribune mais d'abord travailleurs du rail !

De quoi s'agit-il en fait ?

Il s'agit, tout simplement de ce que nous pourrions qualifier d'injure grave, d'outrage à cheminot dans l'exercice du maintien de ses fonctions, de son travail, de son boulot.

C'est que, en cette première moitié du joli mois de mai (les présentes lignes sont rédigées le 15), les cheminots viennent de vivre, dans le cadre des relations « **patrons-syndicats** » au sein du groupe SNCB, la plus effroyable des expériences : le déni de relation sociale, le mépris le plus total !

De mémoire de syndicaliste, jamais ils n'avaient osé franchir un tel cap générant ainsi la plus vive des indignations, l'irrémédiable désunion si tant est qu'un jour ils crurent qu'union il y eut.

Du factuel...

Dans la continuité des discussions tenues au sein du Conseil d'Administration de la nouvelle filiale « **marchandises** », la fameuse « SA SNCB Logistics », il avait été décidé qu'un dialogue devait s'engager avec les représentants des travailleurs quant aux intentions, par les mauvais résultats financiers d'IFB (Inter Ferry Boats – siège social : Anvers) dictées, de supprimer le trafic Cortax et, dès lors, de procéder à une réduction des activités de Ronet (près de Namur).

Réunion il y eut donc, le 2 mai. Réunion non pas de dialogue social mais bien de double monologue à vision diamétralement opposée et qui ne pouvait se clôturer que dans le désaccord le plus parfait.

Dans ce cadre et après diverses consultations externes et partant du constat que la seule solution se présentant à nous était de passer à l'épreuve de force, nous déposons, afin de préserver le service public, un préavis d'actions de grève, actions qui allaient, dans un premier temps toucher un peu le trafic marchandises et, en phase ultime et sans réponse positive nous communiquée par les intéressés, le trafic voyageurs, au départ de la gare de Namur le 13 mai – date prévue pour décision définitive à prendre au prochain CA.

Bref, notre démarche s'inscrivait dans le plus strict respect des 10 jours de préavis, tels que prévus dans la réglementation.

Pour des raisons qui ne nous seront expliquées qu'à posteriori (mais doit-on s'abaisser à expliquer au petit personnel que nous sommes, les choses des grands stratèges, des éminents experts...) le CA du 13 sera avancé d'un jour et se tiendra donc le jeudi 12. Qu'à cela ne tienne, nous ne succomberons pas à la provocation, l'action préavisée pour le 13 restera à cette date maintenue, nous renforcerons seulement notre avertissement d'un courrier au Président du CA (Monsieur Melchior Wathelet père) lui rappelant nos exigences, nos intentions et sa responsabilité.

Toutes ces précautions, ces préalables, ces preuves de notre bonne volonté à nous asseoir autour d'une vraie table de négociation, tous ces signaux de bonne foi et de respect d'une espèce de code de bonne conduite ont été perçus par les mandarins régnant sur leur pré carré avec la digne considération du pissement dans le violoncelle. Et notre archet sur l'arche de leur déconsidération de se frotter sans produire la moindre vibration... Car de réaction de leur part, il n'y en eut guère, niente, nada, niets, que dalle...

Et c'est ainsi qu'enfin et seulement le vendredi 13 matin (peut-être certains se sont-ils réveillés superstitieux), mon téléphone portable, dont le numéro miraculeusement venait d'être ressorti d'un catalogue de contacts, probablement dans les limbes de l'éther temporairement enseveli, reçut-il un appel du CEO de la SNCB aux fins d'envisager une réunion d'information... le jour même.

L'amnésie aurait-elle d'un seul coup été levée qu'on se souvint, en entendant les grognements des usagers, les plaintes des navetteurs, les hurlements des cabinets ministériels, que, peut-être, il était judicieux de prendre, enfin, contact avec les représentants de ceux qui, finalement et ne leur en déplaise, font ou ne font pas rouler les trains.

Et c'est ainsi qu'écoeurés, une fois de plus, nous nous sommes rendus, avec malgré tout encore un peu d'espoir secret, à une réunion de (non) négociation où nous allions être informés des décisions irrévocables prises mais aussi et surtout d'autres plans peut-être encore à adopter.

C'est qu'après Ronet, Gent Zeehaven et Genk, Saint-Ghislain se trouve dans le pipeline de la relégation au néant, que ni Monceau ni aucun autre site, singulièrement wallon, ne peut être, à ce stade, assuré de pérennité, bref, que la grande marche, les grandes manœuvres en désertification du « **ferroviaire marchandise** » sont bel et bien entamées, tout cela avec une seule et unique voie socialiste s'y opposant au sein du Conseil d'Administration. Rien que cela suffirait à pleurer !

Pire, et en marge de ce nettoyage par le vide, le processus de démantèlement ne semble guère abouti. Des sujets comme déménagement, abandon du Mainframe... ont été également évoqués et que dire du potentiel envoi de wagons en révision à l'étranger, stade probablement préalable à celui de l'externalisation de l'entretien des locomotives... !

L'encre du non-accord (en ce qui nous concerne) social devant accompagner la restructuration de l'activité marchandise n'est pas encore totalement sèche que déjà, les paroles sont reniées, des sites sont effacés, des activités sont menacées, des centaines d'emplois sont supprimés... Et on devrait, sans coup férir, sans croiser le fer, laisser démanteler le chemin de fer. Et pourquoi, tant qu'on y est, ne pas être complice de leur hérésie comme le sont ces voix qu'on écoute et qui, pourtant, lamentablement se taisent !

Et dans le monde politique, on ne pipe mot, on se terre, on se cache, on s'efface. Courageux comme toujours mais point téméraire n'est-ce pas ?

Et pourtant, non ! La messe n'est pas dite ! Loin de là, la Maison du Peuple est toujours au milieu du village fût-il gaulois et, s'il le faut, c'est par la force que nous le prouverons ! Parce que le tableau, chemin faisant s'assombrit, traverse après traverse...

Hélas, cent fois hélas, les déconvenues ne se limitent pas à l'activité « marchandises ». C'est que, les résultats globaux de toute la SNCB sont, pour l'année 2010, à nouveau lamentables et je ne parle pas ici de ponctualité, d'efficacité ou d'efficience.

Ainsi, si l'on en croit les chiffres en notre possession, Marc Descheemaeker et sa magnifique équipe de cornacs « sncbistes » sont arrivés à engloutir un demi-milliard d'euros en 2 ans ! Belle rentabilité financière à mettre en parallèle à la rentabilité sociale et sociétale !

Soit, un super score digne du « Guinness Book of World Records » version 2011, record qu'il faut évidemment assortir de son sous-jacent, le nombre impressionnant de paramètres exogènes, de responsabilités externes qui émaillent les justifications qu'ils tentent de donner pour expliciter leurs piètres performances. Mais le pire, c'est que ce sont, une fois encore, les travailleurs qui seront appelés à la rescousse puisque c'est évidemment sur leur dos, sur la masse salariale qu'on va tenter de tailler la voie de l'ajustement budgétaire. Et c'est ainsi que des fermetures de guichets devraient s'allier à des réductions de plages horaires d'ouverture, que des coupes claires devraient être opérées dans les ateliers d'entretien du matériel roulant, que rentre en ligne de mire la problématique de la perception à bord, des automates... Bref que les travailleurs vont, une fois de plus, trinquer et revoilà les hausses de productivité, les accroissements de charge de travail, ..., bref le démantèlement du service public !

Mais à ce stade, échafauder des hypothèses équivaldrait à hypothéquer des échafaudages puisque, suivant la nouvelle tradition, ce n'est que dans les prochains jours que la Direction devrait nous informer des décisions arrêtées ou à arrêter par le Conseil d'Administration. Preuve, si c'était encore nécessaire, que « **dialogue social et sécurité sont bien les deux mamelles de la SNCB !** »

Enfin et pour couronner le tout, il est un fait qu'on pourrait prendre pour risible et anecdotique si la portée n'en était dramatique : lors de son Conseil d'Administration du 13 mai, la SNCB-Holding, actionnaire hyper-majoritaire de la SNCB, a décidé de ne pas signer, et ce sur conseil des réviseurs, la « **lettre de confort** » qui garantirait la continuité du service en cas de difficultés financières. Il s'agit là d'une première gravissime mais surtout, preuve semble enfin établie que même la Holding doute de la faisabilité des plans par sa filiale proposés.

Si, en cela on se sent, enfin, moins seul on n'en est hélas guère plus réconforté car l'avenir qui nous est promis est loin d'être réjouissant. Certains, honorables membres de plusieurs Conseils, doivent parfois se sentir un peu schizophrènes mais n'est-ce pas souvent le cas de ceux qui veulent se couvrir le chef de plusieurs casquettes ?

Solennellement, je le proclame, il est grand temps qu'un gouvernement de plein exercice voie le jour et tape le pied qu'il faut dans la fourmilière d'amateurs qui nous dirigent et dont le professionnalisme s'exprime au mieux dans l'incompétence, au pire dans le mensonge récurrent et qui mènent droit dans le mur toute une société, toute La Société !

*G. Gelmini
Président*

Les crèches

L'état d'avancement du dossier, il existe actuellement deux projets pilotes (Liège et Audenarde) pour lesquels les travaux sont en cours.

Pour chaque projet, la mise à disposition des locaux se fera dans le cadre d'une concession de domaine public.

Dans un souci de transparence, la direction H. Station a donc décidé

d'appliquer une procédure analogue à celle des marchés publics et élaborer un cahier des charges en vue d'un appel aux candidatures.

La recherche d'autres bâtiments proches des gares se poursuit en paral-

lèle ; il est notamment question d'un projet à Anvers.

*Claudy Deschaepmeester
Secrétaire national*

Régionale de Liège

Permanence fiscale

Le Secteur Cheminots, ... bien entendu, tiendra deux journées de permanence fiscale, déclaration d'impôts 2011/ revenus 2010 :

les vendredis 10 et 24 juin 2011 de 9 à 12 heures et de 14 à 15 heures

Au sein de ses bureaux, rue de Serbie 58, 4000 Liège. Téléphone : 04 252 28 26

Excursion en bateau

La section des pensionnés de la régionale de Liège organise le mercredi 14 septembre prochain une excursion en bateau, le « pays de Liège » vers Maastricht.

La journée débutera à 8h15 par l'embarquement à la Passerelle Saucy (Quai Van Beneden, près de l'aquarium) à Liège. Le petit déjeuner sera pris à bord.

- Arrivée à Maastricht vers 11h30
- Repas et après-midi libre
- Embarquement pour le retour à 15h30.

Inscriptions : soit au siège de la régionale Cheminots, rue de Serbie, soit à son numéro de téléphone 04 252 28 26.

Attention : comme nous avons un quota d'embarquement le nombre de places est limité à 50 personnes.

PAF 5 € (cinq euros) seront demandés à l'embarquement.

*Le Président
A. Brasseur*

L'égalité, c'est la santé

Pourquoi les pauvres vivent-ils dix ans de moins que les riches ? Pour Wilkinson, ce sont les inégalités sociales et non le niveau absolu des revenus qui déterminent les inégalités de santé et de longévité. Chômeurs et travailleurs manuels vivent en moins bonne santé et moins longtemps, parce qu'ils sont en bas de l'échelle sociale.

Il est important de savoir qu'à niveau de vie moyen comparable, des inégalités sociales plus grandes engendrent une santé moins bonne. Les maladies naissent de l'interaction entre nous et notre environnement. La vie en société détermine notre vécu : le stress, l'anxiété et la dépression transforment les inégalités sociales en inégalités de santé.

Ce livre montre que la santé est d'abord une question d'inégalité sociale.

Richard Wilkinson est un épidémiologiste anglais célèbre dans le monde anglo-saxon. Ce livre constitue la synthèse de trente années de recherche sur les déterminants de la santé. Ses analyses ont contribué à orienter les travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

André Grimaldi est chef du service de diabétologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Auteur de *L'hôpital malade de la rentabilité*, il est connu pour son engagement pour sauver l'hôpital public.

Richard Wilkinson, L'égalité, c'est la santé, préface du professeur André Grimaldi, Éd. Demopolis, février 2010, 252 p., 21 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Appels aux candidatures • Interrégionale wallonne CGSP – Interrégionale de Bruxelles CGSP
/ Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne
/ Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir
- 4 /** Dossier • Libéralisation du rail : un calcul égoïste
- 7 /** Europe • Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?
- 8 /** IRB • Des loups déguisés en agneaux... Qu'on ne s'y trompe pas !
- 9 /** Questions/Réponses • Politique d'asile et de séjour en Belgique : info et intox
- 10 /** International • Tunisie, Égypte, Yémen, Bahreïn, Libye... Les ingrédients de la révolte
- 12 /** Actualités internationales

Infos CHEMINOTS

- 13 /** Édito • Injure grave et désunion irrémédiable
- 15 /** Les crèches
/ Régionale de Liège
- 16 /** À lire

Internet : www.cheminots.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique